

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.

Mmes COZIC Bernadette, LEBER Sophie et Pascaline VANIER.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, CHEDRU Dominique, FAUCHIER Elise, LAVILLE REVET Géraldine, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

M. COSTANTIN David.

Secrétaire de séance :

Mme LEBER Sophie

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Question n° 1 : Admission en non-valeur

Approbation

Les créances admises en non-valeur sont de **106.14 euros**.

Question n° 2 : Appel à projets FIPD

Demande de subvention à la Préfecture de la Seine Maritime

La commune dépose un dossier un dossier de candidature auprès de la Préfecture aux fins d'obtenir un financement pour le projet de requalification et réaménagement des espaces publics du cœur de ville. La subvention sollicitée est de **24 500 euros**.

Question n° 3 : Exploitation des installations de chauffage et de ventilation dans les bâtiments communaux

Attribution du marché public

La commission d'Appels d'Offres (CAO) a été réunie le 30 juin 2025 pour le rapport d'analyse des offres pour donner suite à l'ouverture des plis réalisée par la société PERFENCO, assistance à la maîtrise d'ouvrage.

L'entreprise retenue est :

IDEX pour un montant TTC de 134 442.42 euros / an, à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de cinq ans.

Question n° 4 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire des écoles communales

Attribution du marché public

La commission d'Appels d'Offres (CAO) a été réunie le 30 juin 2025 pour le rapport d'analyse des offres.

L'entreprise retenue est :

SAS API RESTAURATION pour prix unitaire de repas de **3.01 euros HT**, à compter du **1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026**.

Question n° 5 : Tarifs de restauration scolaire et règlement intérieur
Approbation pour l'année scolaire 2025-2026

Le règlement du service est consultable sur le site internet de la commune et en Mairie, aux horaires d'ouverture. Il a été approuvé au cours de cette séance plénière.

En ce qui concerne les tarifs, ils ont été réévalués avec une augmentation de **5%** et un tarif pour les enfants ayant un PAI a été mis en place, comme suit :

	Tarifs selon Quotient Familial de la CAF 0 à 350	Tarifs selon Quotient Familial de la CAF 351 à 550	Tarif selon Quotient Familial de la CAF A partir de 551
Enfants domiciliés dans la commune	0.88 €	1.09 €	3.70 €
Enfants domiciliés hors commune*	0.92 €	1.16 €	3.89 €
Enfants domiciliés dans la commune et ayant un PAI et obligeant les parents à fournir un panier repas	0.88 €	0.88 €	0.88 €
Enfants domiciliés hors commune* et ayant un PAI et obligeant les parents à fournir un panier repas	0.92 €	0.92 €	0.92 €
Personnel Education Nationale	5.99 €	5.99 €	5.99 €
Personnel communal	4.24 €	4.24 €	4.24 €

***sont exclus de ces tarifs les élèves "ULIS".**

Question n° 6 : Tarifs de garderie et règlement intérieur
Approbation pour l'année scolaire 2025-2026

Le règlement du service est consultable sur le site internet de la commune et en Mairie, aux horaires d'ouverture. Il a été approuvé au cours de cette séance plénière.

En ce qui concerne les tarifs, ils ont été réévalués comme suit :

	Tarifs Enfants domiciliés dans la commune	Tarifs Enfants domiciliés hors commune*
Garderie matin (7h30 à 8h30)	1.20 €	1.30 €
Garderie soir (16h15 à 17h30)	1.50 €	1.60 €
Garderie soir (17h30 à 18h30)	1.50 €	1.60 €
Retard au-delà de 18h30	Quart d'heure : 10.00 €	Quart d'heure : 10.00 €

Question n° 7 : Tarifs des spectacles
Approbation pour la saison culturelle 2025-2026

- Tarif enfant de **5 euros** pour les **mineurs âgés de 2 à 12 ans**, sur présentation d'un justificatif d'identité, à tous les spectacles.

La gratuité sera accordée pour les mineurs âgés de moins de 2 ans.

- Tarif adulte à partir de **13 ans**, de **10 ou 15 euros**, selon le spectacle, défini comme suit :

Compagnies et Spectacles	Tarifs Adultes	Tarifs Enfants
Corinthe Starmania	15 €	5 €
Compagnie Blin Pimpon d'Or	10 €	5 €
Francky Ipnose – Experie-mentale	10 €	5 €
Cie K-Barrés Une soirée mal barrée	10 €	5 €
Blabla Cie Le malade imaginaire d'à peu près Molière	10 €	5 €
Cie Elée Pinocchio	10 €	5 €
Le Petit Camion Rouge Années 2000	15 €	5 €
Sébastien Calbry Spectacle de Magie	15 €	5 €
Maîtrise de la Seine-Maritime Choeur Presto	10 €	5 €
Juliette Soudais Juliette chante Céline Dion	15 €	5 €

- La gratuité sera accordée sous réserve des conditions suivantes :

Pour les invités conviés par la Compagnie en représentation : **un maximum de 5 places par spectacle et par Compagnie.**

Pour les associations Godervillaises (dans le cadre d'une tombola ou d'un loto) : **un maximum de 2 places par an et par association.**

Pour les animations préparées par la commune (lot offert dans le cadre du jeu d'Halloween et de Pâques) : **un maximum de 2 places par an et par jeu.**

Question n° 8 : Fonds d'Aide aux Jeunes
Participation 2025

Une participation de 0.23 euros / habitant est actée soit **661.94 euros** au titre de l'année 2025.

Question n° 9 : Sinistre sur le véhicule communal - remboursement
Association communale - ACMG

Monsieur le Maire informe que le week-end du 7 et 8 juin dernier, l'association communale « ACMG » a emprunté, avec accord préalable de la Municipalité, l'un des véhicules communaux. A sa restitution, un constat a été dressé puisque toute l'aile gauche du Minibus est cabossée. La commune souhaite donc être remboursée de ce qui ne sera pas pris en charge par l'assurance (franchise et éventuels autres frais comme le garagiste).

1 ABSENTION DE PATRICK LEPETIT - membre de l'association.

Question n° 10 : CinéSeine
Adoption du rapport annuel 2024 du mandataire

Mme Pascaline VANIER présente le rapport et précise que 29 séances de cinéma ont été réalisées en 2024, soit 2830 entrées à La Ficelle.

Le rapport est consultable en Mairie, aux horaires d'ouverture.

Question n° 11 : Création d'emplois non permanents
Accroissement saisonnier d'activité

La création de quatre emplois non permanents pour le centre de loisirs – juillet 2025 :

- Recrutement d'un opérateur à temps complet : **IB 371 et IM 369.**
- Recrutement de 3 éducateurs sportifs à temps complet : **IB 401 IM 376.**

Un éducateur fera la période complète du centre tandis que 2 éducateurs se succéderont (le premier du 04 au 18/07/25 inclus puis le second, le 04/07/25 puis du 20 au 25/07/25).

Question n° 12 : Création de deux emplois non permanents
Accroissement temporaire d'activité

La création de deux emplois non permanents à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- **Recrutement de deux agents du service technique - entretien des bâtiments et service éducation** - dont la durée hebdomadaire de service serait à **temps partiel ou complet, en fonction des besoins des services.**

Questions diverses et communications

- Rappel de plusieurs dates :

- Vendredi 4 juillet à la tombée de la nuit : cinéma plein air sur le parking de La Ficelle
- Mardi 8 juillet : Ciné Seine à partir de 18h00 à La Ficelle
- Jeudi 31 juillet à la tombée de la nuit et sous réserve des conditions météorologiques : feu d'artifice tiré au complexe Mamie Bréant.

En cas d'intempéries, le feu d'artifice serait reporté au 28 août.

- Jeudi 31 juillet et jeudi 28 août : marchés nocturnes à partir de 17h00 (ouverture public)
- Samedi 6 septembre de 9h30 à 17h30 : forum des associations à La Ficelle
- Mardi 9 septembre à 20h00 : ouverture de la saison culturelle avec Ciné-Seine à La Ficelle

- **Point sur l'avancée des travaux dans la commune :**

Monsieur le Maire informe que :

- Les travaux du pôle multimodal devraient reprendre d'ici une dizaine de jours puisque le désamiantage des réseaux est en cours.
- Le terrain « Jeeh pneus » est en cours d'acquisition par un bailleur aux fins d'y installer un cabinet médical privé.
- Une partie d'un terrain communal sis à proximité du terrain de football devrait être vendu prochainement à un laboratoire d'analyses médicales.
Ce point devra être délibéré lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Les terrains de l'entreprise « Lelaumier » devraient être vendus prochainement à un promoteur pour y construire environ quatre-vingts maisons.
A cela, s'ajoutent la vingtaine d'appartements à l'ilot St François ainsi que les neuf appartements à l'ilot de la Poste.

L'édile informe également que Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement du Havre viendra visiter la commune le 8 juillet 2025.

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 19h00 heures.

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 69
✓ Admission en non-valeur	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 70
✓ Appel à projets FIPD	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 71
✓ Exploitation des installations de chauffage et de ventilation dans les bâtiments communaux	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 72
✓ Fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire des écoles communales	
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 73
✓ Tarifs de restauration scolaire et règlement intérieur pour l'année scolaire 2025-2026	
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 74
✓ Tarifs de garderie et règlement intérieur pour l'année scolaire 2025-2026	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 75-76
✓ Tarifs des spectacles pour la saison culturelle 2025-2026	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 77
✓ Fonds d'Aide aux Jeunes – participation 2025	
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 78
✓ Sinistre sur véhicule communal – remboursement de l'association communale ACMG	
QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 79
✓ Adoption du rapport annuel 2024 du mandataire	
QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 80
✓ Création d'emplois non permanents – accroissement saisonnier d'activité	
QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 81
✓ Création d'emplois non permanents – accroissement temporaire d'activité	